



Rachat de crédit par la cnp, litige et invalidité!

Par **Akella**, le **02/05/2011** à **22:19**

Bonjour,
Ce dossier concerne ma mère, en fait.
Elle a acheter son appartement il y a des années de ça, étant fonctionnaire au sein des Hospices civils de Lyon.
A l'époque, son interlocuteur était le comptoir des entrepreneurs.
Puis, accident de travail grave, elle a été mise en retraite anticipée avec une incapacité totale de travail (100%) doublé d'une invalidité à vie de 45%.
Les assurances étant ce qu'elles sont, son dossier de crédit a été revendu et racheté plusieurs fois ces dernières années, avec à CHAQUE FOIS le plaisir de re-monter la globalité du dossier médical, de fournir les attestations, les avis médicaux (comme si d'une fois à l'autre elle allait brusquement se rétablir) et le passage devant les divers experts des assurances successives qui ont TOUS validé son état de santé, et donc la prise en charge par l'assureur.
Finalement, fin 2010, le dossier de crédit est racheté par la CNP qui considère que vu que ma mère perçoit sa retraite et une petite pension d'invalidité (oui, on reste dans la fonction publique, ça ne va pas casser des briques...) et bien, ils se désengagent et estiment qu'ils n'ont plus à prendre en charge l'appartement.
Mon premier réflexe a été de conseiller à ma mère d'aller voir le médiateur de cette assurance (l'état en fait, la CNP dépend de la Caisse des dépôts), mais aussi de leur faire un courrier AR en expliquant qu'il n'y a strictement aucun lien entre la raison de la prise en charges par les assurances (incapacité de travail et invalidité) et la raison de leur désengagement (estimation de revenus importants)!!
Surtout quand on sait qu'aux premières années de sa prise en charge, ses revenus étaient donc par définition plus élevés, puisqu'elle n'était pas encore à la retraite....
Voilà, des questions, des remarques, suggestions pour sortir de cette situation que je trouve honteuse, de la part du "marché des crédits"?

Par **Akella**, le **03/05/2011** à **12:36**

Bonjour.rnrnAucun avis, aucun conseil? rnrnNe serai ce que pour orienter la démarche de ma mère? Parce que je vous avoue que face à ce genre de cas, on se sent perdu et ridiculement "petit" (et en plus on vous le fait bien ressentir...)rnrnrnD'avance, merci !!

Par **chafalou**, le **09/06/2011 à 12:37**

bonjour rnrnje sais pas mais moi j'ai pris un avocat spécialisé dans les banques pour l'invalidité de mon mari cnp a arrêté de payer mais mon avocat c'est battu contre la banque j'ai gagné. alors voyez avec un avocat spécialisé mais surtout un bon. courage et c'est vrai qu'ils nous écrasent pour bien nous faire ressentir qu'on ignore pas mal de loi mais eux aussi. ne vous découragé surtout pas face a eux

Par **ab2m**, le **21/04/2015 à 22:17**

Message pour "chafalou".rnJe suis exactement dans le même cas que vous. J'aimerais avoir le nom de cet avocat spécialisé car pour agir face à la CNP, il faut un bon avocat.rnMerci pour l'info.rnCordialement.rnab2m